

## La stratégie énergétique bretonne

*Cette fiche programmatique est une ébauche élaborée à partir du travail des militant.es et d'expert.es d'usage. Elle sera amenée à être modifiée à la suite de propositions citoyennes.*

### SITUATION

La transition énergétique est aujourd'hui une nécessité, non seulement pour **répondre au défi climatique mondial** - 70% des GES émis en France sont liés à l'utilisation de l'énergie - mais aussi **pour développer l'autonomie énergétique de la Bretagne**.

La transition énergétique contribue à répondre à d'autres enjeux, à savoir l'économie (filières industrielles créatrices d'emplois non délocalisables, cf. Fiche Economie), l'égalité sociale (lutte contre la précarité énergétique) et la démocratie (énergie citoyenne).

#### Objectifs climatiques européens, nationaux et régionaux

**Objectif européen, 2020** : réduire d'au moins 55% les GES d'ici à 2030 par rapport à 1990 (Pacte vert pour l'Europe, de la Commission européenne) et de 60% pour le Parlement européen

**Objectif national, 2019** : **neutralité carbone à 2050**, soit une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire par rapport à 1990 (loi Energie Climat 2019)

**Objectif régional via le SRADET** : réduire de 50% les GES d'ici à 2040 par rapport à 1990

#### ➤ Répondre au défi climatique mondial

En cohérence avec l'objectif du Parlement européen, **nous voulons diminuer de 60% les émissions de gaz à effet de serre (GES) en Bretagne d'ici à 2030 par rapport à 1990, dans une perspective de neutralité carbone en 2050.**

L'objectif actuel de la Région de diviser par 2 les émissions de GES d'ici à 2040 est totalement insuffisant et à l'instar de l'actuelle loi Climat, ne nous permettra pas de respecter nos engagements climatiques et de rester sous la barre des 2°C. Nous n'avons pas 10 ans à perdre. Si nous voulons limiter les dérèglements climatiques et leurs conséquences dramatiques pour l'ensemble du monde vivant, **il est impératif d'accélérer la transition.**

Pour atteindre ces objectifs, le premier levier passe par la **réduction des consommations énergétiques, en priorisant la sobriété et l'efficacité énergétique.**

La baisse de la consommation énergétique en Bretagne constatée depuis 2000 s'explique par la baisse de la consommation des produits pétroliers (passant de 57% en 2000 à 47% en 2016), principalement dans les secteurs du bâtiment et des transports (données SRADDET). La consommation d'électricité qui représente 26% des consommations d'énergie en Bretagne a plutôt connu une augmentation entre 2000 et 2015.

Mais entre 2015 et 2019, malgré l'augmentation de la population bretonne de 40 000 habitants, la consommation énergétique globale des Bretons s'est stabilisée, en raison de la diminution de la consommation par habitant, sans doute pour partie imputable à la hausse des températures, en particulier en hiver (4 hivers doux).

Il faut maintenant travailler à accélérer cette tendance trop faible si nous voulons tenir les objectifs. Le conseil régional a beaucoup communiqué sur la Breizh Cop mais les stratégies structurelles ne se dessinent pas. La région a par exemple abandonné le programme Ecowatt, qui permettait pourtant déjà de s'appuyer sur 80 000 citoyens conscients de l'enjeu de modifier leurs comportements.

**Le développement massif des énergies renouvelables est le second levier indispensable de cette transition,** favorisant la création d'emplois de qualité non délocalisables. C'est donc un enjeu central de notre stratégie, en particulier sur les filières des énergies marines renouvelables (EMR), mais aussi sur le photovoltaïque qui s'impose comme la production électrique la moins chère.

Malgré la multiplication des annonces, la Bretagne a raté le train des énergies renouvelables : sa filière hydrolienne est en grande difficulté, Brest n'est que plate-forme d'assemblage sur l'offshore, et il n'y a aujourd'hui quasiment aucune stratégie sur le photovoltaïque et la relocalisation de sa production.

En 1966, avec le barrage de la Rance, les ENR représentaient 23% du mix énergétique breton, contre 13% aujourd'hui.

#### ➤ **Aller vers l'autonomie énergétique de la Bretagne**

Actuellement, la Bretagne est **très dépendante de l'extérieur au niveau de la production d'énergie.** 90% des besoins énergétiques totaux et 85% des besoins électriques sont couverts par des ressources produites en dehors de la région. **Les livraisons de carburants d'origine fossile, gaz et pétrole restent, de loin, la première source de consommation très loin devant l'électricité, le méthane et le biocarburant.**

Adopté en 2010, le **Pacte Électrique Breton de 2010**, signé par l'Etat, le Conseil Régional et leurs partenaires (ADEME, ANAH et RTE), était prometteur. Il visait à sortir de la dépendance énergétique en jouant sur trois leviers : maîtrise des consommations (diviser par 3 à l'horizon 2020 la croissance de la consommation bretonne d'électricité), développement des EnR (porter à 3.600 MW la production d'électricité renouvelable d'ici 2020) et sécuriser l'approvisionnement électrique (amélioration de l'aménagement des réseaux de transport et de distribution, et implantation de moyen de production classique).

Une décennie plus tard, **le bilan est plus que mitigé**. La croissance de la consommation a bien été divisée par 3, **mais seulement pour moitié en raison des actions mises en place**, le reste s'explique par une plus faible croissance économique.

**Les financements manquent pour les programmes de rénovation énergétique.**

**Sur la production, le compte n'y est pas.** Fin 2016, on comptabilise seulement 1435 MW du côté production d'électricité renouvelable.

Mentionnons également les difficultés structurelles et réglementaires, très souvent utiles et légitimes mais ayant un effet ralentisseur, d'implantation de nouveaux moyens de production (loi littoral, mitage de l'habitat qui limite l'implantation des éoliennes, etc.) ainsi que plusieurs mouvements d'opposition aux projets éoliens et d'énergie marine.

## Gouvernance de l'énergie en Bretagne

Le Pacte électrique a progressivement disparu au profit de la Conférence bretonne électrique qui a été renommée « **Conférence bretonne de la transition énergétique** » et s'est concentrée sur l'élaboration de scénarios prospectifs sur le mix énergétique à l'horizon 2040.

### La Conférence bretonne de la transition énergétique (CBTE)

Se réunissant une à deux fois par an, la CBTE est l'instance d'échanges et de concertation au niveau régional sur la transition énergétique et de définition de la stratégie régionale énergie-climat. Co-présidée par le Préfet de région et le Président du conseil régional, elle rassemble les acteurs de l'énergie (intercommunalités, opérateurs d'énergie, associations d'éducation à l'environnement, agences locales de l'énergie et du climat, syndicats départementaux d'énergie).

Une part croissante, mais encore faible, de l'énergie produite en Bretagne est autoconsommée (3 % de chaleur et 2 % de l'électricité produites en 2019). Cela traduit à la fois une réappropriation des enjeux énergétiques par les citoyens et une évolution profonde de l'offre, avec des projets de boucles locales énergétiques. Il s'agit de

promouvoir l'investissement local (citoyens, collectivités, entreprises...) dans les EnR pour que les bénéfices de ces projets reviennent aux territoires.

La Région doit renforcer son soutien aux Agences Locales de l'Énergie Climat (Breizh ALEC), aux coopératives locales de production et aux Syndicats d'Énergie qui ont développé des Sociétés d'Économie Mixte (SEM) dédiées (exemple de la SEML Energiv qui accompagne les projets citoyens).

D'autres leviers sont à mobiliser comme, par exemple, la politique d'achat d'énergie pour lier offre et demande. Les collectivités peuvent maintenant contractualiser leurs achats d'énergie auprès de producteurs en direct, sans passer par le monopole Enedis/EDF.

### **Sobriété et efficacité énergétique, des principes irriguant l'ensemble de l'action publique régionale**

La priorité devra être donnée aux secteurs les plus consommateurs d'énergie, qui sont actuellement les transports (36%), le bâti résidentiel (26%) et le tertiaire (14%). Le quart restant correspond à l'agroalimentaire (13%) et à l'agriculture (9%) (source: OEB 2019).

En matière de GES, 57% des émissions sont énergétiques, principalement liées à la combustion d'énergies fossiles et 43% des émissions sont non-énergétiques, dont 96% issues du secteur de l'agriculture. Premier secteur d'émissions, l'agriculture représente 47% des émissions totales. Le secteur du transport est à l'origine de 27% des émissions, une valeur plus élevée que la moyenne nationale, du fait de la prédominance de la voiture individuelle thermique. Le secteur du bâtiment est à l'origine de 18% des émissions (données SRADDET).

#### **Et les consommations d'énergie liées aux importations de biens et de services ?**

Au-delà du pétrole importé pour les transports en Bretagne et du gaz de chauffage, il faut bien identifier que notre modèle de consommation repose largement sur les importations. Ainsi, les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas dues qu'à l'énergie importée mais elles sont liées aussi à la fabrication des biens et services dans le reste de la France et du monde, qui sont ensuite consommés en Bretagne. En ce sens, les consommations d'énergie générées par les ménages bretons sont situées à 89% en dehors du territoire régional.

Au-delà des secteurs des transports, du logement, de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, l'achat de biens joue un grand rôle dans la consommation d'énergie. La prise en compte de cette empreinte énergétique globale invite à renforcer les actions d'information des consommateurs sur ce sujet, et à valoriser les secteurs de biens de seconde main, l'économie circulaire et la production locale (cf. fiche Economie circulaire)

## Pour une filière industrielle forte des énergies renouvelables

Si la Bretagne a initié depuis 20 ans l'exploitation de ressources renouvelables, la Bretagne se trouve aujourd'hui en retard en matière d'EnR : elle se classe sixième sur les treize grandes régions françaises de métropole en matière d'EnR (bilan 2020 de l'Observatoire des énergies renouvelables). Nous voulons passer du statut de retardataire à celui de pionnier en mettant en œuvre une stratégie industrielle réellement ambitieuse de la filière des EnR porteuse d'emplois.

Alors que la Bretagne a été l'une des pionnières du développement de l'éolien terrestre en France, cette filière progresse désormais lentement. La part nationale du grand éolien breton s'est ainsi réduite de 13 % en 2005 à 6 % aujourd'hui.

**Nous voulons développer l'éolien autant que possible.** Seulement 2 à 3% du territoire breton se trouve sans contrainte rédhibitoire (liée à la protection de la biodiversité, du patrimoine, des couloirs aériens, des infrastructures militaires etc.) et est disponible pour les projets éoliens. Plusieurs leviers sont à activer : renouvellement et densification des parcs existants, assouplissement des contraintes réglementaires militaires, éolien marin etc.

Nous soutenons le parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc, créateur d'emplois qualifiés non délocalisables qui va fournir de l'électricité pour 835 000 habitants, ainsi que le parc éolien flottant au large des îles de Groix et de Belle-Ile-en-Mer.

La France et la Bretagne sont en retard sur le développement des **énergies marines renouvelables**. Alors que la France métropolitaine dispose du deuxième espace maritime européen, elle ne compte qu'une seule éolienne en mer en fonctionnement (mise en activité en Octobre 2018 au large du Croisic). Ailleurs en Europe (Allemagne, Danemark, Belgique, Royaume-Uni...), 4 200 machines fonctionnent déjà pour une puissance équivalant à 18 réacteurs nucléaires. Le poids des lobbys et les rigidités du fonctionnement centralisé de l'État expliquent le manque de moyens financiers et réglementaires des collectivités locales dans ce domaine. Depuis 2015, des hydroliennes ont été mises en service au large de Paimpol-Bréhat, d'Ouessant et dans la ria d'Étel (stade expérimental).

**La production hydroélectrique** de l'usine marémotrice de la Rance étant relativement stable dans le temps, les évolutions de la production hydroélectrique bretonne dépendent de l'exploitation du réseau hydrographique.

Avec une croissance de 8% du nombre d'installations depuis 2013, **la filière photovoltaïque** se développe de manière constante mais modérée en Bretagne. Il faut

accélérer l'installation d'équipements solaires, sur les bâtiments régionaux mais aussi sur l'habitat.

**Bois énergie** : bois en granulé et bois déchiqueté tirent la filière bois énergie, avec une progression des installations de chaufferies collectives ou industrielles au bois.

Sur ces différentes énergies renouvelables, au-delà de l'installation, de la maintenance et de la production d'énergie, il est important de replacer la Bretagne sur la carte des fabricants de ces moyens de production renouvelables. Au-delà des cellules photovoltaïques ou des turbines éoliennes, tous les autres acteurs de la filière doivent être soutenus, y compris les bateaux d'installation et les centrales avec des structures locales innovantes (éoliennes ou parcs solaires incluant du bois local dans leur mise en place etc.).

Avec la technologie "*power to gaz*", l'électricité produite de façon renouvelable (éolien, solaire) peut être transformée en **hydrogène**, plus facile à stocker. L'hydrogène est présentée comme une alternative aux hydrocarbures pour une mobilité durable et une intégration facilitée des énergies renouvelables.

Le SRADDET prévoit de faire émerger une filière hydrogène renouvelable en Bretagne (structurer les compétences autour de la production et des usages industriels et maritimes, développer l'électromobilité hydrogène ferroviaire, maritime et routier). La transition vers l'hydrogène vert doit d'abord profiter aux usages actuels de l'hydrogène (dans l'industrie notamment). C'est une fois cet hydrogène indispensable devenu vert que doit se poser la question du stockage de l'électricité fatale (non consommée lors des pics de production d'électricité renouvelable) à travers l'hydrogène ou d'autres moyens de stockage (batteries ou barrages STEP) et les usages prioritaires (simple stockage d'énergie, carburant pour les piles à combustible de transports).

Des projets hydrogène se développent en Bretagne :

- projet de production d'hydrogène avec l'usine d'incinération de Briec - partie de l'électricité transformée en hydrogène par électrolyse
- première station hydrogène de Bretagne sera mise en service en octobre 2021, à Vannes, près de l'usine Michelin et sera accessible aux véhicules légers et aux poids lourds, notamment les bus et les bennes à ordures).

#### ➤ **Moratoire sur la méthanisation**

**Le Pacte biogazier breton de 2019** vise une production de gaz injecté correspondant à 10% de la consommation bretonne en 2025 et la multiplication par 6,4 de la production par rapport à 2017. 80% des producteurs de biométhane sont des agriculteurs : nous défendons un moratoire sur les projets de méthanisation en milieu agricole (cf. encadré ci-dessous).

La valorisation du biogaz des sites de stockage de déchets, ainsi que des stations d'épuration des eaux constituent d'autres sources de production du méthane. La valorisation énergétique des déchets a progressé de 34% entre 2000 et 2018 grâce à des évolutions techniques, mais elle reste plafonnée par les capacités de traitement des incinérateurs.

La question de la méthanisation va aussi se poser avec la collecte des biodéchets individuels à venir qui va générer de la matière à méthanisation. Le compostage se présente aussi comme une solution fertile.

#### **Moratoire sur la méthanisation** (cf. fiche sur l'agriculture)

Nous refusons le modèle de l'agro-industrie qui oriente l'agriculture vers la production d'énergie pour masquer la non viabilité du modèle économique agricole actuel. La méthanisation n'est qu'une solution au rabais pour « compenser la volatilité des prix agricoles » qui n'assurent plus aux agriculteurs des revenus stables.

La méthanisation reste une énergie carbonée, qui diminue le retour du carbone dans le sol et qui contribue à la pollution de l'air et de l'eau (azote ammoniacal très volatil).

La rentabilité des unités de méthanisation est encore questionnée, alors que ces projets représentant des investissements de millions d'euros ne pourraient pas voir le jour sans le soutien public.

Des accidents surviennent, avec des impacts sur la qualité de l'eau, de l'air, des sols et la santé humaine, comme en Septembre 2020 avec la pollution de l'Aulne par l'usine Engie Bioz de Châteaulin, privant 180 000 finistériens d'eau potable pendant près d'une semaine.

Nous serons attentifs aux résultats de la mission d'information au Sénat en cours sur le sujet.

#### **Rendre inutile la Centrale à Gaz de Landivisiau**

La Centrale à Gaz de Landivisiau (29) est une centrale électrique au gaz naturel à cycle combiné, en cours de construction et sa mise en service est prévue entre décembre 2021 et février 2022. Ce projet est vivement contesté : l'association environnementale Force 5 a engagé un ultime recours devant la Cour européenne des droits de l'homme. Et pour cause, la centrale contribuerait à l'augmentation des émissions de GES puisqu'elle rejeterait chaque année dans l'atmosphère plus d'un million de tonnes de CO<sup>2</sup>, autant que 200 000 logements individuels chauffés au gaz.

La sobriété, l'efficacité énergétique, l'augmentation de la production de renouvelables ainsi que le câble de connexion avec le réseau irlandais (celtic interconnector) doivent rendre caduque cette centrale à moyen terme.

## PROPOSITIONS PRINCIPALES

1. Construire un **projet d'autonomie énergétique breton**, avec un nécessaire **grand débat public**, associant des citoyens, des acteurs économiques et des collectivités, pour préciser comment la Bretagne atteindra en 10 ans les objectifs européens d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre
2. **Faire de la sobriété et de l'efficacité énergétique une priorité transversale à toutes les politiques publiques régionales**
3. **Plan régional de développement massif des EnR**, en priorisant l'éolien terrestre et marin, les énergies marines et le solaire.

## PROPOSITIONS DÉTAILLÉES

### Axe prioritaire 1 : Gouvernance de l'énergie

1. Construire un **projet d'autonomie énergétique breton**, avec un nécessaire **grand débat public**, associant des citoyens, des acteurs économiques et des collectivités, pour préciser comment la Bretagne atteindra en 10 ans les objectifs européens d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre
2. **Créer un puissant outil régional** qui fournira les aides nécessaires à l'accélération des projets, en soutenant particulièrement les projets citoyens (investissement de l'épargne des bretons dans des projets EnR ou d'efficacité énergétique démocratiques et locaux) et l'auto-consommation (entreprises, collectifs et projets individuels). Il devra être un des acteurs de la mise en œuvre de ce nouveau projet énergétique breton en cohérence et concertation avec les structures existantes (syndicats d'énergies, SEM...)
3. **Soutenir et accompagner le déploiement des Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ambitieux à l'échelle de tous les territoires**. La réalisation d'un PCAET crédible pourra être une condition de contractualisation avec la région

### Axe prioritaire 2 : Promouvoir la sobriété énergétique et accompagner les acteurs et les habitants dans leurs changements de pratiques

4. Dans le cadre des contrats de la transition écologique et économique engageant les entreprises dans la transition de leur activité (cf. fiche Economie), **soutenir les structures qui s'engagent pour l'efficacité énergétique de leur production et de leur consommation**



5. **Renforcer le soutien** au Service Public de la Performance Énergétique et à ses structures locales (Espaces d'informations, Agences locales de l'énergie...) (cf. fiche Habitat)
6. Multiplier/généraliser/intensifier **les projets bretons d'éducation et de sensibilisation à la sobriété énergétique**, en s'inspirant notamment de politiques existantes (défi famille à énergie positive, animations scolaires...)
7. Relancer, en s'inspirant du programme EcoWatt, **une mobilisation citoyenne massive**

### **Axe prioritaire 3 : Promouvoir l'efficacité énergétique**

8. **Faire de l'efficacité énergétique une priorité transversale à toutes les politiques publiques régionales**
  - a. **Aménagement** : Soutenir les villes moyennes, dans le cadre d'un développement plus équilibré de la Bretagne. Soutenir notamment les initiatives favorisant le travail à distance pour déconcentrer et mieux répartir l'emploi, et notamment le **développement d'un maillage dense d'espaces de co-working et de tiers lieux, pour limiter les déplacements.**
  - b. **Mobilité durable** : meilleur maillage territorial, réouverture et/ou réhabilitation de plusieurs lignes de train, transports en commun (TER, bus décarbonés etc.), plan vélo régional, transports de marchandise ferroviaires, fluviaux et maritimes et transition énergétique des transports existants (cf. fiche mobilité)
  - c. **Habitat** (cf. fiche Habitat) :
    - i. Accélérer la rénovation énergétique du parc bâti résidentiel et tertiaire, public et privé. Objectif de 50 000 logements rénovés par an, avec un niveau de performance énergétique élevé (BBC Rénovation). Développer une structure de tiers-financement sur le financement de la rénovation thermique.
    - ii. Accélérer le développement de la filière bretonne d'éco-construction (matériaux biosourcés, recyclés et terre crue) et de la rénovation, créatrice d'emplois non délocalisables. Soutien à ses acteurs : organismes de formation, entreprises de l'ensemble de la filière (des maîtres d'œuvre aux artisans et entreprises en passant par les bureaux d'étude et les fournisseurs).
  - d. **Agriculture** : réorienter les aides à l'agriculture intensive et à l'agro-industrie vers une agriculture moins carbonée et donc moins énergivore, plus vertueuse, plus autonome, privilégiant les circuits courts, pour la rémunération des producteurs, l'environnement et la santé (cf. fiche Agriculture)

- e. **Industrie** : soutenir l'efficacité énergétique des activités industrielles en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies et soutenir la relocalisation des activités industrielles durables

**Axe prioritaire 3 : Pour une filière industrielle forte des énergies renouvelables**

- 9. **Plan régional de développement massif des EnR**, en priorisant l'éolien terrestre et marin, les énergies marines et le solaire
  - a. Soutien à une grande filière industrielle des EnR (et notamment de l'éolien et des énergies marines), en portant un rapprochement entre les sites de Brest et de saint-Nazaire
  - b. Financement des projets par le biais de la SEM régionale dédiée, en particulier les projets citoyens
  - c. Développement de la formation dans les EnR, en particulier les énergies marines
  - d. Diagnostic des difficultés d'acceptabilité, engagement de la région dans le dialogue citoyen en soutien aux acteurs et aux communes
- 10. **Une Région exemplaire dans sa commande publique** (fournisseurs d'énergies renouvelables pour les bâtiments de la Région dont les lycées, achats directs d'énergie) et ses emprunts (ne pas travailler avec des établissements financiers investissant dans les énergies fossiles)